

‘Nombre de membres :		Date de convocation :	27/02/2015
Afférents	15	Date d’affichage :	27/02/2015
En exercice	15		
Votants	13 + 2 procurations		

Séance du 05 mars 2015 à 19h00

L’an deux mil quinze le cinq du mois de mars à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TREVOU-TREGUIGNEC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme LE BERRE Lucile – M. STEUNOU Philippe – Mme TROADEC Janine – M. BODSON Jean (Adjoints) – M. LE FLANCHEC Yves – M. LE QUEMENT Bernard - Mme TRACANA Anita — Mme Aline SIMON - Mme LE GUERN Nelly – Mme LE LOUET Céline – Mme MERGAULT Brigitte - M. LE MAGUER Yannick (procuracion de M. CANCOIN Padrig) – Mme Brigitte MERGAULT (procuracion de M. DESCAMPS Bernard).

Secrétaire de séance : Mme LE LOUET Céline.

1 – Subventions DETR.

Préalablement à l’étude des différents projets, le Maire rappelle aux élus présents les différentes catégories de dossiers susceptibles d’être éligibles à la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.). Il précise que la date limite de dépôts de ces dossiers est fixée au 13 mars 2015.

- Monsieur Yannick LE MAGUER regrette que cette date ne soit pas en adéquation avec le vote du Budget Primitif afin d’avoir une vision d’ensemble des dépenses et recettes engagées.

- Madame Brigitte MERGAULT rappelle que les travaux faisant l’objet d’une subvention doivent impérativement être inscrits en 2015.

- Monsieur Philippe STEUNOU précise qu’il serait dommage de ne pas solliciter de subventions et qu’il conviendra de prioriser les différentes opérations.

DELIBERATION N° 2015-03-05*01

Objet : Terrain Multisports / demande de subvention DETR (Etat)

Monsieur le Maire présente à l’assemblée le devis de création d’un terrain multisports de type « city stade » destiné principalement aux jeunes et aux adolescents de la commune.

Le montant estimatif des travaux est de 71.002,00 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, avec 11 voix pour et 4 abstentions (Brigitte MERGAULT, Bernard DESCAMPS (procuracion), Yannick LE MAGUER et Padrig CANCOIN (procuracion)).

APPROUVE le projet de création d’un city stade.

SOLLICITE l’inscription de cette opération au titre de la D.E.T.R. (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux) au taux de 30 %.

PRECISE que l’opération est éligible dans la catégorie « Equipements sportifs ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION N° 2015-03-05*02

Objet : Jeux de plage à Trestel / demande de subvention DETR (Etat)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de création d'une aire de jeux devant la plage de Trestel. Ce projet destiné aux enfants, sera situé sur un lieu à très forte concentration touristique. Il rappelle que la précédente aire de jeux implantée au même endroit avait été démontée par les services municipaux compte tenu de sa vétusté et des risques de sécurité potentiels pour ses utilisateurs.

Le montant estimatif des travaux est de 22.325,90 €uros H.T.

Les membres du conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, avec 11 voix pour et 4 abstentions (Brigitte MERGAULT, Bernard DESCAMPS (procuration), Yannick LE MAGUER et Padrig CANCOIN (procuration)).

APPROUVENT le projet de création d'une aire de jeux de plage à Trestel.

SOLLICITENT l'inscription de cette opération au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) au taux de 35 %.

PRECISENT que l'opération est éligible dans la catégorie « projets de développement économique, social, environnemental ou touristique ».

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION N° 2015-03-05*03

Objet : Sécurisation du carrefour de Saint Guénolé / demande de subvention DETR (Etat)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis d'aménagement du carrefour de Saint Guénolé. Il insiste sur la dangerosité avérée de ce carrefour dans un quartier très fréquenté et précise que les aménagements routiers seront nécessaires en amont et en aval de ce secteur.

Le montant estimatif des travaux est de 150.000,00 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, avec 11 voix pour et 4 abstentions (Brigitte MERGAULT, Bernard DESCAMPS (procuration), Yannick LE MAGUER et Padrig CANCOIN (procuration)).

APPROUVE le projet de sécurisation du carrefour de Saint Guénolé.

SOLLICITE l'inscription de cette opération au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) au taux de 35 %.

PRECISE que l'opération est éligible dans la catégorie « travaux d'équipement de voirie liés à la sécurité ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION N° 2015-03-05*04

Objet : Création d'une aire de camping car / demande de subvention DETR (Etat)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier de création d'une aire de camping car qui sera implantée à proximité immédiate des plages sur le parking situé derrière les commerces du front de mer.

Le montant estimatif des travaux est de 29.912,74 €uros H.T.

Les membres du conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, avec 11 voix pour et 4 abstentions (Brigitte MERGAULT, Bernard DESCAMPS (procuration), Yannick LE MAGUER et Padrig CANCOIN (procuration).

APPROUVENT le projet de création d'une aire de camping car.

SOLLICITENT l'inscription de cette opération au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au taux de 30 %.

PRECISENT que l'opération est éligible dans la catégorie « projets de développement économique, social, environnemental ou touristique ».

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION N° 2015-03-05*05

Objet : Travaux de confortement de la digue du Royau / demande de subvention DETR (Etat)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de confortement de la digue du Royau (partie Est longeant le parking de la plage et partie Ouest de la plage) qui se dégrade à chaque grande marée car les blocs de granit se trouvant par la même rejetés sur l'estran laissent apparaître une partie plus vulnérable exposée à l'érosion et fragilisant l'ouvrage de protection dans une zone urbanisée.

Il précise que cette digue a pour vocation de protéger le trait de côte (partie Ouest) constitué de loess et d'un talus dunaire (sable + végétation maritime) ainsi que les habitations situées en amont.

Il rappelle à l'assemblée qu'en raison des grandes marées exceptionnelles du mois de février et de mars 2015 le Préfet avait autorisé le confortement en urgence de la partie centrale, au mois de janvier, d'une partie attenante à cette digue pour un montant de 11.712,00 euros H.T.

Le montant estimatif des travaux est de 23.940,00 Euros H.T.

Les membres du conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, à l'unanimité des présents + des procurations.

APPROUVENT le projet de travaux de confortement de la digue du Royau et souhaitent, à titre exceptionnel, que les travaux précédemment réalisés avec l'accord du Préfet pour un montant de 11.712,00 Euros H.T. soient intégrés à cette demande, soit un total de 35.652,00 Euros H.T.

SOLLICITENT l'inscription de cette opération au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au taux de 35 %.

PRECISENT que l'opération est éligible dans la catégorie « travaux d'équipement de voirie liés à la sécurité et à l'accessibilité et travaux de sécurité liés aux risques de submersion marine et d'inondations »

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION N° 2015-03-05*06

Objet : Création d'une superette / demande de subvention D.E.T.R. (Etat)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier de création d'une superette en lieu et place de l'ancienne salle des fêtes communale. Cette superette a pour vocation de favoriser le commerce de proximité notamment à l'attention des populations sédentaires mais aussi de la population touristique estivale.

Le montant estimatif des travaux est de 173.500,00 Euros H.T.

Les membres du conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, à l'unanimité des présents + des procurations,

APPROUVENT le projet de création d'une superette dans l'ancienne salle des fêtes communale.

SOLLICITENT l'inscription de cette opération au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (Etat) au taux de 30 %.

PRECISENT que l'opération est éligible dans la catégorie « projets de développement économique, social, environnemental ou touristique ».

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION N° 2015-03-05*07

Objet : Cabinet médical / demande de subvention DETR (Etat)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un médecin a proposé de s'installer sur le territoire communal et ainsi de palier au déficit de personnel de santé depuis le départ en retraite du dernier médecin en juillet 2013. En attendant la création d'un véritable groupe médical, le Maire propose de réhabiliter le rez de chaussée de la maison des associations afin de pouvoir y implanter un cabinet médical.

Le montant estimatif des travaux est de 30.000,00 Euros H.T.

Les membres du conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, à l'unanimité des présents + des procurations.

APPROUVENT le projet de création d'un cabinet médical au rez de chaussée de la maison des associations.

SOLLICITENT l'inscription de cette opération au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) au taux de 40 %.

PRECISENT que l'opération est éligible dans la catégorie « projet visant à maintenir et développer les services publics notamment en milieu rural ».

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2 – Radars pédagogiques

DELIBERATION N° 2015-03-05*08

Objet : Radars pédagogique / Subventions amendes de Police.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'installation de deux radars pédagogiques sur le territoire communal. Il précise que ces radars seront dotés de panneaux solaires et pourront être régulièrement déplacés afin de s'implanter de façon provisoire sur les différents sites sensibles de la commune.

Le Maire précise qu'il est possible d'obtenir une subvention au titre des « amende de Police » équivalent à 30% du montant H.T. du projet et dans la limite des aides allouées par le Conseil Général des Côtes d'Armor pour la période 2015, 2016 et 2017.

Le montant estimatif de cette acquisition est de 5.216,00 Euros H.T.

Les membres du conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, à l'unanimité des présents + des procurations,

APPROUVENT le projet d'acquisition de deux radars pédagogiques.

SOLLICITENT une subvention au titre des « amendes de Police » au taux de 30 % du montant H.T.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

3 – Appel à projet « horizon bleu 2016 »

DELIBERATION N° 2015-03-05*9

Le Maire porte à la connaissance des élus, qu'à l'occasion de la compétition « Euro 2016 de football » qui aura lieu en France l'année prochaine, la fédération Française de Football lance un projet d'accompagnement et de structuration des clubs amateurs intitulé « Horizon Bleu 2016 ».

Le Maire liste les différents projets communaux qui peuvent prétendre obtenir des subventions :

- L'agrandissement des vestiaires
- La création d'un terrain de foot à 5 en gazon synthétique de type terrain multisports,
- La pose d'une main courante munie d'un grillage de protection.

Le montant estimatif H.T. des travaux est de 25.897,98 € (vestiaires) + 71.002,00 € (terrain) + 7.338,25 € (main courante).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, avec 11 voix pour et 4 abstentions (Brigitte MERGAULT, Bernard DESCAMPS (procuration), Yannick LE MAGUER et Padrig CANCOIN (procuration)).

APPROUVE les différents projets présentés par le Maire.

SOLLICITE l'inscription de cette opération au titre de l'appel à projet « Horizon Bleu 2016 » dont les subventions peuvent se répartir ainsi :

- 20% pour l'agrandissement des vestiaires soit $25.897,98 \text{ €} \times 20\% = 5179,60 \text{ €uros}$.
- 28,17% pour la création d'un terrain de foot à 5 en gazon synthétique de type terrain multisports soit $71.002,00 \text{ €} \times 28,17\% = 20.000 \text{ €uros}$.
- 34.07% pour la pose d'une main courante munie d'un grillage de protection soit $7.338,25 \text{ €} \times 34.07\% = 2.500,00 \text{ €uros}$.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

4 – Acquisition propriété RIOU

DELIBERATION N° 2015-03-05*10

Objet : Acquisition propriété RIOU

Le Maire présente aux élus le projet d'acquisition d'un terrain situé à proximité immédiate du terrain de football et en amont du bourg. Ce terrain appartenant à Monsieur Gérard RIOU est constitué de deux parcelles cadastrées section A n° 1009 et 1010 d'une contenance totale de 3.797 m² sur lesquelles se trouvent une maison d'habitation et un hangar de 300 m².

Le Maire précise que le service des domaines de Saint Briec a déterminé la valeur vénale de ce bien à 128.000,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité des personnes présentes +des procurations.

DECIDE d'acquérir cette propriété pour un montant de 125.000,00 €uros.

AUTORISE Monsieur Pierre ADAM, Maire, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Objet : Emprunt de 125.000,00 € pour l'acquisition de la propriété RIOU.

Le Maire précise que l'acquisition de la propriété RIOU sise à proximité du Stade de Football nécessite d'avoir recours à un emprunt communal estimé à 125.000,00 €. Le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les différentes propositions des banques contactées à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents + des procurations

DONNE son accord pour la réalisation d'un prêt auprès de la Caisse du Crédit Mutuel de PENVENAN aux conditions suivantes :

Montant du prêt en Euros :	125.000,00 €uros
Objet :	Acquisition de la propriété RIOU
Durée :	15 ans
Taux fixe :	1.68 %
Périodicité :	Trimestriel
Type d'échéances :	Echéances annuelles à capital progressif
Frais de dossier	188 €uros

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées aux conditions générales des contrats du prêteur.

5 – Ecole Saint Michel / contrat d'association

- Le Maire présente aux élus la demande de l'école Saint Michel de passer en contrat d'association.
- Madame Brigitte MERGAULT précise que si cette convention est signée, tous les frais de fonctionnement y compris les ATSEM seront pris en charges par la commune.
- Le Maire répond que le montant de la participation ne sera déterminé qu'en fonction du prix de revient d'un enfant de l'école publique et ne pourra le dépasser.
- Monsieur Yannick LE MAGUER déplore que par ce biais l'on crée une seconde école publique.
- Le Maire précise que ce contrat ne sert qu'à restituer un équilibre auquel chaque enfant de la commune peut prétendre.
- Philippe STEUNOU conclut en précisant que la Loi a créé un cadre, charge aux communes d'y adhérer ou pas.

Objet : Contrat d'association pour les classes élémentaires de l'école St Michel

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre du Préfet se faisant l'écho de la direction de l'enseignement catholique sollicitant une demande de contrat d'association formulée par l'Ecole Saint Michel située sur le territoire de la commune.

Il précise que les communes sont tenues, conformément aux dispositions de l'article R442-44 du Code de l'éducation, de contribuer aux charges de fonctionnement des écoles placées sous contrat d'association. Cette obligation ne vaut que pour les élèves résidant sur le territoire de la commune et fréquentant les classes élémentaires.

Le Maire précise que la contribution de la commune est estimée sur la base d'un coût moyen forfaitaire d'un élève de classe de même nature de l'école publique gérée par la commune.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le conseil Municipal avec 11 voix « pour » et 4 « contre » (Brigitte MERGAULT, Bernard DESCAMPS (procuration), Yannick LE MAGUER et Padrig CANCOIN (procuration)).

RESERVE une suite favorable à la demande de contrat d'association de l'Ecole Saint Michel

PRECISE que la prise en charge concerne les classes élémentaires et maternelles mais ne concerne pas les enfants non domiciliés dans la commune.

6 – Dossier superette et acquisition du terrain DE BOISRIOU

- Monsieur Philippe STEUNOU dresse le compte rendu de la commission d'appel d'offres concernant le projet de création d'une Superette dans l'ancienne salle des fêtes communale. Il précise que les offres des différentes entreprises sont à l'étude chez le maître d'œuvre et que le Conseil Municipal validera ces propositions lors de sa prochaine séance.

DELIBERATION N° 2015-03-05*13

Objet : Acquisition du terrain DE BOISRIOU

Le Maire présente aux élus le projet d'acquisition d'un terrain situé derrière l'ancienne Salle des Fêtes qui pourrait servir de parking pour la superette et de réserve foncière pour l'implantation future de différents commerces et services.

Ce terrain appartenant à Madame Odile DE BOISRIOU est constitué de deux parcelles cadastrées respectivement section B n° 1821 d'une contenance de 5.580 m² et section B n° 100 d'une contenance de 642 m².

Le Maire précise que la propriétaire contactée à ce sujet en accepte la cession pour un montant de 180.000 €uros.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire, à l'unanimité des personnes présentes + les procurations

DECIDE d'acquérir ces parcelles d'une contenance totale de 6.222 m² pour un montant de 180.000,00 €uros.

AUTORISE Monsieur Pierre ADAM, Maire, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

7 – Agence technique Départementale : Règles de fonctionnement

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Agence technique Départementale qui, dans le cadre de la prise de fonction de la nouvelle équipe municipale, propose une convention permettant de respecter au mieux les procédures d'intervention sur le domaine routier départemental.

Après lecture, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents + des procurations réserve une suite favorable à cette proposition de convention.

Questions et informations diverses :

VALORISATION DE LA COMMUNE AVEC UN DRONE

(Concernant ce point spécifique, Madame Lucile LE BERRE, adjointe au Maire, quitte la salle des délibérations).

- Madame Janine TROADEC précise que les loueurs de meublés en contrepartie du paiement de la taxe de séjour souhaitent une mise en valeur de la commune. Sur propositions de la commission communication, Madame TROADEC présente différents devis de sociétés proposant de filmer par l'intermédiaire d'un drone différents aspects et points touristiques de la Commune. Après échanges de vues, c'est la société GLB qui est retenue pour effectuer ce film.

TRAVAUX DE VOIRIE A TRAOU WOAS ET RUCOLIC

- Monsieur Jean BODSON donne lecture des différentes propositions financières réalisées par les entreprises de travaux publics (ATP, EUROVIA et COLAS) concernant la réfection des routes de Traou Woas et de Rucolic. C'est l'entreprise ATP qui est retenue à l'unanimité par le Conseil pour un montant de 10.4752 € pour Rucolic et 13.213 € pour Traou Woas.

DEMANDE DE SUBVENTION

- Monsieur le Maire se fait l'écho de la demande de Monsieur Padrig CANCOIN sollicitant une subvention pour l'école DIWAN de LOUANNEC. Le Conseil sursoit à cette demande et propose d'en reparler lors du vote du budget.

MUTUELLE COMMUNALE

- Madame Janine TROADEC informe l'assemblée qu'une réunion publique d'information au sujet de la future mutuelle communale aura lieu à la salle polyvalente le 21 mars à 10h00.

VIGIPOL

Suite à la démission de Monsieur Serge AILLOUD, il convient de nommer un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune à VIGIPOL. Monsieur Jean BODSON se porte candidat et est élu par le Conseil.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Elles auront lieu les 22 et 29 mars prochain. Les élus sont invités à compléter le tableau de présence au bureau de vote.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Il aura lieu le 09 avril à 18h30. Ordre du jour : approbation du Compte administratif 2014 et vote du Budget Primitif 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.00.

<i>NOM et Prénom</i>	<i>Procuration</i>	<i>Signature</i>
M. ADAM Pierre		
Mme LE BERRE Lucile		
M. STEUNOU Philippe		

Mme TROADEC Janine		
M. BODSON Jean		
M. LE QUEMENT Bernard		
M. LE FLANCHEC Yves		
Mme TRACANA Anita		
Mme SIMON Aline		
Mme LE GUERN Nelly		
Mme LE LOUET Céline		
Mme MERGAULT Brigitte		
M. DESCAMPS Bernard	Mme MERGAULT Brigitte	
M. LE MAGUER Yannick		
M. CANCOIN Padrig	M. LE MAGUER Yannick	